

PRÉFECTURE
des Alpes-de-Haute-Provence

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

Avril 2012

2012 – 14

Parution le Vendredi 13 Avril 2012

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2012-14

Avril 2012

SOMMAIRE

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture :
www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr, rubrique "Nos Publications".*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté préfectoral n° 2012-818 du 13 avril 2012 portant désignation des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage **pg 1**

UNITÉ TERRITORIALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté préfectoral n° 2012-789 du 6 avril 2012 portant subdélégation de signature aux agents de l'Unité Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur (DIRECCTE-PACA) **pg 5**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrêté préfectoral n° 2012-780 du 5 avril 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-de-Haute-Provence **pg 7**

Arrêté du 11 avril 2012 relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-de-Haute-Provence **pg 9**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne les Bains, le **13 AVR. 2012**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement Risques

ARRETE PREFECTORAL N° 2012. 818

portant désignation des membres de la Commission
Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

LE PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le titre II du livre IV du Code de l'Environnement, notamment ses articles R 421-29 à R 421-32 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-497 du 11 mars 2008 approuvant le Schéma départemental de Gestion Cynégétique des Alpes de Haute-Provence ;

Vu les propositions des différents organismes prévus par l'article R 421-30 du Code de l'Environnement ;

Vu l'avis favorable de M. le directeur départemental des territoires des Alpes-de-Haute-Provence ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRETE :

Article 1er :

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (C.D.C.F.S.) présidée par le Préfet ou son délégué comprend :

- ① des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- le directeur du Parc National du Mercantour ou son représentant,

- un représentant des lieutenants de l'ouveterie :
- *Membre titulaire* : AUTRIC Gérard, demeurant à Champtercier,
 - *Membre suppléant* : TRABUC Thierry, demeurant à Sisteron.

② le président de la Fédération Départementale des Chasseurs et des représentants des différents modes de chasse :

MODES DE CHASSE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Sanglier	Dominique GENY Quartier Lauzière 04420 LE BRUSQUET	Richard CONSTANS Quartier Saint Michel 04420 LE BRUSQUET
Chamois	Michel ISAIA La Fresquière 04340 MEOLANS REVEL	Thierry TRABUC Camping Municipal 44, chemin des Prés Hauts 04200 SISTERON
Chevreuril	Jean Marie AUDIBERT La Vigne 04120 ROUGON	Richard FOLCHER Le moulin 04200 LES OMERGUES
Mouflon	Marcel IMBERT Le village 04330 CHAUDON NORANTE	Alain MILLOU La Bastide – route Brec 04260 ALLOS
Cerf	André PESCE Le village 04240 LE FUGERET	Alain GUILLERMIN Le colombier 04110 VACHERES
Petit gibier de plaine	Jacques BORDAS 1 Rue Méditerranée 04600 SAINT AUBAN	Chrstitian PESCE Route d'apt Avenue du Lubéron 04100 MANOSQUE
Petit gibier de montagne	Jacques MICHEL Quartier Auche 04250 LA MOTTE DU CAIRE	Jean-Michel FLORES Les Aires 04300 MANE
Migrateurs terrestres et fluviaux	Georges RAMBAUD 8 avenue de l'annonciade 04190 LES MEES	Francis MASSE Chemin de la grande fontaine 04230 SAINT ETIENNE LES ORGUES

③ Deux représentants des piégeurs agréés :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
André GABY les Côtes St Jean 04140 MONTCLAR	Roger BARBE, les laurons 04100 MANOSQUE
Lucien BONNET, les amandiers – Gaubert 04000 DIGNE LES BAINS	Patrick PITHON, 6, route nationale 30320 BEZOUCE

④ Des représentants de la propriété forestière privée, de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier et de l'ONF :

	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Forêt privée	Xavier FARJON 26 bis, av. Henri Pontier 13100 AIX EN PROVENCE	Isabelle DE SALVE VILLEDIEU Domaine de Bertone 04210 VALENTOLE
Forêt non domaniale relevant du régime forestier	Jean Claude MICHEL Président de l'association des communes forestières 42, bld Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS	Pierre BLANC Trésorier de l'association des communes forestières 42, bld Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS
Forêt domaniale	ONF - Claude VERAN à BARCELONNETTE	ONF - Pierre OLLIVIER à DIGNE-LES-BAINS

⑤ Le président de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence et d'autres représentants des intérêts agricoles dans le département proposés par lui :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Benoît FERRARI, la condamine 04270 MEZEL	Gérard BRUN, les buissonnades 04700 ORAISON
Gérald MARTIN, campagne les gendarmes 04250 LE CAIRE	Denis BAYLE, Les Cognets 04380 THOARD
Michel ARIEY, 36, chemin la haute chaumiane 04200 SISTERON	André CHASPOUL, quartier St Joseph 04270 MEZEL

⑥ Des représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature :

- Christophe BONNET, Union départementale Vie et Nature, la Rosandree 04410 PUIMOISSON, ou son suppléant ;
- Didier FREYCHET, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 19, bld gambetta 04000 DIGNE LES BAINS, ou son suppléant ;

⑦ Des personnes qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage

- Claude TARDIEU (Conservatoire d'espaces naturels P.A.C.A.), 152, impasse du Pimparin 04100 Manosque
- Jean Claude RICCI (IMPCF), domaine expérimental agri-environnement – villa « les bouilleurs » 30310 VERGEZE.

Article 2 :

Les membres de la commission mentionnés du ① au ⑦ ci-dessus sont nommés par le présent arrêté pour une durée de trois ans renouvelable, conformément à l'article 9 du décret du 7 juin 2006.

Article 3 :

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction départementale des territoires.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° 2006-2058 du 12 septembre 2006, modifié fixant la composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est abrogé.

Article 5 :

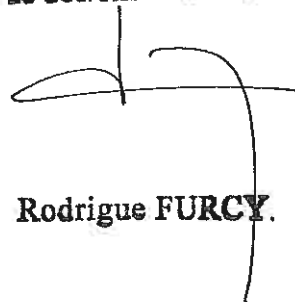
Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication :

- par recours gracieux auprès du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence,
- par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois),
- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Article 6 :

Le secrétaire général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et M. le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux membres de la Commission.

**Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général**



Rodrigue FURCY.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Alpes de Haute-Provence

5

Unité Territoriale
des Alpes de Haute Provence
de la DIRECCTE-PACA

Décision n° 2012-789 du 06 avril 2012
Portant subdélégation de signature aux agents
de l'Unité Territoriale des Alpes de Haute-Provence de la Direction Régionale
des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur (DIRECCTE-PACA)

**LE DIRECTEUR DE L'UNITE TERRITORIALE
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

- VU les articles R 8122-1,2 et 11 du code du travail
- VU le décret 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- VU l'arrêté en date du 30 décembre 2009, portant nomination de M. Gérard SORRENTINO en tant que directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence Alpes Côte d'Azur
- VU l'arrêté ministériel n° 1803 du 12 octobre 2009 nommant Monsieur ROUX Jean-Pierre, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Alpes de Haute-Provence ;
- VU l'arrêté ministériel n°000264 du 13 janvier 2010 chargeant Monsieur Jean-Pierre ROUX de l'intérim de l'Unité territoriale des Alpes de Haute-Provence
- VU l'arrêté interministériel du 1^{er} juin 2010 portant nomination des responsables d'unité territoriale au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi
- VU la décision du 27 janvier 2012 portant délégation de signature du DIRECCTE-PACA aux directeurs d'Unité Territoriale de la région PACA,

ARRETE

Article 1^{er} :

Conformément à l'article 2 de la décision du 27 janvier 2012, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ROUX, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de la décision précitée, sera exercée dans les conditions suivantes :

- La Directrice-adjointe du travail, Mme Anne-Marie DURAND,
- L'Inspecteur du travail, M. Olivier SANCEY
- L'Inspectrice du travail, Mlle Mélanie BLANC

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Unité Territoriale du département des Alpes de Haute Provence

Résidence La Source Bât B, rue du Trélus 04000 DIGNE-LES-BAINS - standard 04 92 30 21 50 – télécopie 04 92 31 43 32

Services d'informations du public : Travail info service : 0 821 347 347 - 0,12€/mn

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr> - <http://www.minefe.gouv.fr>

Article 2° :

Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

6

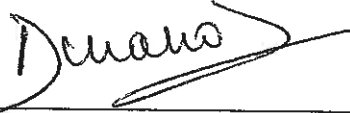

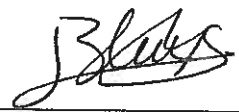
Article 3° :

Le Directeur de l'Unité Territoriale des Alpes de Haute Provence de DIRECCTE-PACA est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.



Jean-Pierre ROUX.

SPECIMEN DES SIGNATURES

Anne-Marie DURAND	
Olivier SANCEY	
Mélanie BLANC	

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Digne-les-Bains, le 05 AVR. 2012

ARRETE PREFECTORAL N° 2012-780

portant délégation de signature en matière
d'ouverture et de fermeture exceptionnelles
des services déconcentrés de la Direction
Départementale des Finances Publiques
des Alpes-de-Haute-Provence

LE PREFET DES ALPES-HAUTE-PROVENCE
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 11 janvier 2012, portant nomination de Monsieur Michel PAPAUD, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de Monsieur Gilles GAUTHIER, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-de-Haute-Provence ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRETE :

.../...

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GAUTHIER, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le directeur départemental des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.



Michel PAPAUD



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
51 AVENUE DU 8 MAI 1945
04017 DIGNE LES BAINS

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la direction départementale des finances publiques des Alpes de Haute Provence**

Le Directeur départemental des finances publiques des Alpes de Haute Provence

- Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Alpes de Haute Provence ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Les services de la direction départementale des finances publiques des Alpes de Haute Provence seront fermés à titre exceptionnel le 30 avril 2012.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Digne les Bains, le 11 avril 2012

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des finances publiques des Alpes de Haute Provence

Gilles GAUTHIER

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT